



GUIDE DU DEMANDEUR

pour l'année 2027

Programme de microsubventions des Rendez-vous de la Francophonie 2027

Depuis trois ans, le Réseau dialogue offre des microsubventions dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie afin de permettre plus de communautés éloignées et en situation minoritaires de célébrer et participer aux Rendez-vous de la Francophonie pendant le mois de mars.

Objectif

Permettre aux organismes communautaires, particulièrement en région rurale, de rejoindre de nouveaux publics et contribuer au rayonnement pancanadien des RVF 2027.

Valeur

De 1 000 \$ à 2 000 \$, selon l'ampleur de l'activité et les résultats prévus.

Critères d'admissibilité

- Être un organisme sans but lucratif qui offre des activités en français ou bilingues
- Avoir un siège social au Canada
- Proposer une activité qui aura lieu entre le 1^{er} et le 31 mars 2027
- Promouvoir la francophonie canadienne
- Remplir le formulaire de demande de microsubventions sur le site : reseaudialogue.smapply.ca

À NOTER : Les projets déjà subventionnés par les RVF, que ce soit dans le cadre de la tournée d'humour, de la tournée musicale ou d'activités avec les porte-paroles, ne sont pas admissibles.

Critères de sélection

- Originalité de l'activité
- Résultat souhaité
- Pertinence de l'activité et des stratégies de recrutement à l'égard du public cible
- Échelle de visibilité (locale, régionale, provinciale, etc.)
- Élément de nouveauté apporté à l'activité existante (s'il y a lieu)

Principales obligations applicables aux organismes subventionnés

- Assurer la visibilité des RVF et du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec, dans les produits de communication et pendant l'activité (logos sur les affiches et les éléments visuels, remerciements, publications dans les réseaux sociaux, etc.)
- Mettre en œuvre l'activité proposée dans le formulaire de demande
- Communiquer avec l'équipe du Réseau dialogue en cas de changement d'activité
- Remettre les rapports demandés en respectant les dates limites

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à l'activité proposée par le demandeur, notamment les coûts associés à la mise en place d'une initiative visant à favoriser le développement du public de la communauté de langue française en situation minoritaire et rurale.

Dans le cas où un demandeur engage des dépenses pour son projet avant de recevoir une confirmation écrite de l'approbation du financement, il le fait à ses propres risques.

Exemples de dépenses admissibles

- Rémunération de l'artiste responsable de l'animation de l'activité
- Frais de coordination de l'activité
- Matériel nécessaire à la réalisation de l'activité
- Coûts de transport pour le déplacement de participants vers l'activité

Exemples de dépenses inadmissibles

- Projet d'investissement en infrastructures
- Fonctionnement quotidien de l'organisme
- Activités habituelles de l'organisme
- Évaluation et analyse des besoins
- Formation professionnelle
- Activités organisées à l'extérieur du Canada

Dates importantes et documents à soumettre

Les organismes dont la demande de microsubvention est retenue devront fournir les deux documents suivants : un formulaire d'information afin d'ajouter l'activité au calendrier virtuel des Rendez-vous de la Francophonie et un rapport final à remettre après l'évènement.

- **14 novembre 2026** : date limite pour soumettre la demande de microsubvention
- **15 janvier 2027** : date limite pour signer l'entente de microsubvention
- **8 février 2027** : date limite pour soumettre le formulaire d'information
- **16 avril 2027** : date de fin du projet et remise du rapport final

Pour toute question concernant la demande, n'hésitez pas à communiquer avec Patrick Pharand, coordonnateur du développement culturel et communautaire, à l'adresse : p.pharand@reseaudialogue.ca.